

Courrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS : 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00
 Départements et Étranger : le port en sus

Rédaction & Administration
 43, Rue du Tillé, TOURCOING

ANNONCES : la ligne, 15 cent.
 Réclamés id. 40 cent.
 Demandes d'emploi id. 10 cent.

L'AUBE FRATERNELLE

Les fêtes de Noël et du jour de l'an auront été pour beaucoup de jeunes conscrits l'occasion de venir embrasser leurs parents et de se montrer à eux dans leurs uniformes tout flamboyants. Et d'avis unanime, on les aura trouvés très crânes avec le pantalon rouge, la capote bleue et le képi légèrement penché sur l'oreille. Si quelques-uns doutaient de leurs bonnes mines, le regard satisfait, bien qu'un tantinet ironique des jeunes filles, les aura vite rassurés.

Sans doute nos « bleus » auront profité de cette visite au pays pour conter les impressions de leurs premières semaines de régiment. Il faut espérer qu'elles sont joyeuses et vaillantes, bien dignes de troupiers français, qu'il n'y est question ni d'ennuie, ni de désignation, que l'en n'y trouve ni écho des formalités bureaucratiques qui sont de mise dans une certaine littérature et dans certains milieux.

Je n'ai vu qu'un de ces soldats d'hier dont toute la jeunesse a été gâtée par les parents pleins de sollicitude, qui ne manqua jamais de rien. Eh ! bien, il est heureux. Il a de suite pris son parti en brave des petites misères du métier, des corvées parfois pénibles et des exigences de la discipline. Il se plait au régiment, il aime ses camarades de chambrée, il goûte un réel plaisir à cette existence active, exempte de soucis. Il voit la vie sous un autre aspect, qui l'intéresse et auquel il trouve aussi sa poésie et sa noblesse.

Justement, sous ce titre *L'Aube Fraternelle*, vient de paraître en librairie un caillor de souvenir du régiment, laissé par un jeune Hénoicé de lettres appelé sous les drapeaux pour remplir une année de service obligatoire, il s'appelait Moseley. C'était un raffiné, un délicat, à qui ses mains blanches et sa mise recherchée valurent quelques râlées lors de son arrivée à la caserne.

La mélancolie qui en pouvait résulter de la part de ses frères d'armes, ne durera pas longtemps et c'est lui qui, à son tour, va vers eux d'un geste cordial. Lisez ce qui l'écrivit, donnant par occasion un coup de boutoir à certains amis du peuple, comme la politique n'en fait que trop écho, en France, et partout.

« J'ai souvent, dit-il, entendu des camarades, sortis de la caserne, se plaindre de la promiscuité, des contacts salissants, des mauvaises odeurs. Je n'approuve pas une telle attitude; ce sont des dégoûts de petite maîtresse... »

« Par une contradiction peu banale, les mêmes faisaient profession d'idées avancées; c'étaient même de doux anarchistes comme il en est dans les jeunes rangs, confortablement installés. an n'de cinquante mille livres de rente, n'i s'éprennent d'affection pour le peuple, par snobisme. C'est un sport nouveau. Ils reconstruisent la société comme ils fabriquent des gâteaux décadents... »

« Je ne suis pas de ceux-là. Et quand si nombreux sont ceux qui rient qu'il faut aller au peuple, qu'ils se lèvent les mains avec dégoût, je vais mettre à profit cette année pour vivre avec mes nouveaux camarades, venus des champs, de l'usine, franchement, cordialement... »

« A la bonne heure ! Voilà un pur et beau langage. Nous le recommandons. Le langage de cet intellectuel de bonne famille, aux goûts délicats et au fait, aux instincts délicats de qui répugne la vie de caserne. Ils ne comprennent pas tout le bien qu'il y a à tirer de cette expérience. La République se trouve

rétablie autant qu'elle est possible, le tutelage traditionnel efface les distances, c'est la fraternité qui s'impose et broie toutes les vanités sociales.

« Et, à voir de plus près le peuple dont la vie civile vous éloigne, on arrive à lui découvrir des qualités que l'on ne soupçonnerait pas. Laissons encore parler notre jeune soldat aux mains blanches :

« A vrai dire, ce peuple, je ne le connaissais pas. Je l'ai trouvé, coudoyé dans la rue; les prévaricateurs de mes éducateurs, de mes parents me tenaient loin de lui... Je l'ai vu représenté dans le roman, mais je sais bien que ces images sont fausses, embellies ou trivialisées, déformées par la vision de l'artiste ou les exigences de l'art.

« Pourtant j'ai lu Michelet : quel hymne en l'honneur de son énergie, de sa bonté originelle ! Le vieux Jacques Bonhomme courbé sur les sillons lointains, enténébrés, leva sa face farouche et vient vers moi, la cognée à la main, pour émondar la justice. A la lueur des bûchers, des incendies, je vois mieux son visage hâvé, où la faim et la souffrance marquent une empreinte douloureuse. Ah ! ce pas lourd de glèbe, de rançune, comme il retentit dans l'histoire ! »

« Et avec quel spontanéité généreuse retentit la voix de ce soldat de vingt ans, dont les idées simples et droites, en dépit des reminiscences romantiques, font un heureux contraste avec les visions fumeuses des réformateurs scientifiques de la nouvelle école. Celle-ci prétend supprimer les élan humains de l'âme et régler par des formules la conduite envers le prochain. Notre jeune soldat, lui, laisse parler son cœur. Ce n'est pas en pédonnant, ce n'est pas en cuistre qu'il va vers le peuple, mais en ami, la main ouverte, tout vibrant à la pensée des souffrances entrevues.

« Il a soif de justice et de bonté, il veut à son tour entrer dans la mêlée et faire un peu de bien en rapprochant ceux que des haines déplorables et trop souvent justifiées, éloignent. Ce n'est point un imaginaire qui trompe son vain mirage; non, il a vu de près le peuple, il a pu sonder son âme et c'est pour cela qu'il l'aime et désire lui ouvrir le chemin sans terme du bonheur.

« Pourquoi faut-il que ce brave garçon soit mort, sans avoir même pu terminer son année de service ? Sans cela qui sait s'il n'eût pas joué un rôle dans la société ? Du moins, l'appel qu'il a lancé a été recueilli et la presse a le devoir de le répéter pour qu'il ne soit point perdu.

« Le XX^e siècle verra peut-être s'accomplir de grandes réformes dans l'ordre social. L'attention de tous les penseurs est convergée dans ce sens, le monde politique est secouru des mêmes frisons; le peuple prend conscience de sa force et demande que l'on s'occupe de lui. Le péril serait qu'il se laissât leurrer par les verboses promesses de révolutionnaires et de « doux anarchistes » qui songent surtout à se créer une situation par ses sympathies et qui, éloignant l'échéance des sages réformes, risquent de le conduire aux pires extrémités pour l'abandonner ensuite dans une misère plus grande. Mais il y a lieu d'espérer que les dures leçons reçues coup sur coup, le protégeront contre toute imprudence de ce genre.

« Ce n'est point en attendant la haine ni les antagonismes que nous préparons une société meilleure. C'est, au contraire, en rapprochant les cœurs et en unissant les bonnes volontés. Et, au lieu des rogneurs ministres de l'aube sanglante dont on nous menace, nous verrons peut-être briser enfin les deux rayons de l'aube fraternelle, rivez aux

le soldat de deuxième classe dont les pensées ont servi de thème à cette chronique.

Le meilleur souhait que nous puissions faire, au seul de l'année 1903 est de voir cet esprit de vraie fraternité inspirer toujours les amis et les conseillers du peuple si facile à dupier — et si prêt aussi à tous les élan nobles et généreux.

François DEPASSE.

LES CAISSES SONT VIDES

Les journaux du « bloc » qui se font payer sur les fonds secrets les Algues qu'ils adressent au gouvernement, s'écrient avec enthousiasme, il y a trois jours : « Les finances ne sont plus en déficit ! »

Et ces chants d'allégresse étaient posés en l'honneur de M. Rouvier, parce que, exceptionnellement, pour la première fois depuis le commencement de l'année, le rendement des impôts n'avait pas donné de moins-values.

Nous espérons — mais vainement, du reste, — que les mêmes tentatives se fassent un jour d'annoncer à leurs lecteurs la situation financière exacte, telle qu'elle ressort des documents officiels, et qui est loin de démontrer la prospérité à laquelle les entrepreneurs de pouvoir voudraient nous croire.

Voyons, d'abord, le résultat des opérations des Caisse d'Épargne, pour la première période de mois de décembre.

Dépôts de fonds..... 2.483.900 fr. 58
 Retraits de fonds..... 18.141.410 fr. 03
 Excédent des retraits 15.657.510 fr. 05

L'excédent total des retraits, depuis le 1^{er} janvier 1902, s'élève à 129 millions 212.774 francs.

Dans le même période correspondante de 1901, les dépôts avaient été de 4.033.443 francs 22. Quant aux retraits qui ne s'élevaient qu'à 6.064.010 fr. 35, ils ont atteint cette année le chiffre de 16 millions 141.410 fr. 03.

De plus, le Journal Officiel constate que, dans les dix premiers jours du mois de décembre courant, aucune somme n'a pu être employée en achat de rente pour placement de capitaux caennés sur les valeurs composant le portefeuille.

Examinons maintenant la situation financière du Trésor.

Voici comment se présente le bilan de notre ruine :

Moins-values dans le produit des impôts et des monopoles de l'État à la fin du centième mois de l'exercice courant..... 89.224.900 fr.
 Remboursement en obligation de Trésor, autorisé par la loi de finances en vue d'équilibrer sur le papier le budget de 1902 64.000.000 fr.
 Crédits supplémentaires démentés aux Chambres..... 64.300.983 fr.
 Déficit total..... 31.715.983 fr.

Le déficit de l'exercice 1901 a été de 175 millions. Le ministre des finances en trouve deux autres l'année en présence :

D'un déficit de près de 400 millions pour les deux années 1901 et 1902 ;
 D'une dette flottante de 1.200 millions.

De 228 millions d'obligations de Trésor remboursables en 1903.

An total, l'addition représente 4.223 millions à trouver pour faire face aux nécessités financières du Trésor public.

On comprend, après cela, qu'un homme comme certain un prochain emprunt de deux milliards et que le gouvernement en ait, dans un de ses derniers conseils, décidé le lancement.

Cette opération a été opérée dans le poche des malheureux contribuables, qui auront à payer les intérêts de ce désastre financier, est tellement immense, que des ordres ont été donnés à l'Administration des finances pour que les bureaux de la loi de crédits dans le cours de l'exercice, en vue des opérations de la conversion de la rente, soient disponibles au mois de mars 1903, époque à laquelle s'accomplira cette libération gouvernementale.

Nous attendons que les journaux qui annoncent la fin du déficit fassent part à leurs lecteurs de toutes ses bonnes nouvelles.

A.-H. MONTÉGUT.

des relations qui s'expliquent pourtant le plus naturellement de monde.

M. le garde des Sceaux Humbert, premier président de la Cour des Comptes, n'était-il pas un grand personnage dans le gouvernement et son fils Frédéric une façon de personnage ayant hérité d'un crédit, d'un « ton », de M. le ministre Thiers, avait un air merveilleux paré et assuré tout le monde devant se laisser prendre !

Depuis Hubert, ami et client de M. Falloux, Frédéric Humbert avait mis à la disposition de parti en journal, l'« Avenir de France », feuille d'allure tricolore dont son intention était l'Administration et son secrétaire, M. Balzac, aujourd'hui député du « bloc », le rédacteur en chef, mais il était encore le bailleur de fonds généreux et adroit de radicalisme au Sénat-Martin, le bienfaiteur de la Loge qui se faisait honneur de le compter parmi ses membres les plus actifs et dont il avait magnifiquement assuré l'existence planté par le propre frère de M. le procureur-général Balot.

Deux influences — c'est notoire et il y a seulement quelques mois, on en l'aurait même pu douter, — se disputaient la direction politique du département : d'un côté, M. Prével et les radicaux progressistes, et de l'autre le clan Humbert, sous l'inspiration de M. Jacquin, ancien de temple et du « bloc ». D'ailleurs, M. Thiers avait insisté, pour son mandataire, de s'appuyer sur les penchants du jour, car son crédit lui venait surtout de ses relations personnelles et coloniales avec la magistrature depuis les procureurs jusqu'aux gardes des sceaux, en passant par les conseillers d'État.

Tout est naturel dans la physionomie de l'affaire et il est bien inutile de chercher à la démentir de façon invraisemblable. Laissons donc les caennés à leurs mères et les Humbert à la Loge.

Le Député de Panurge

Elle même toute la politique, la Loge. En dehors d'elle peu de talent. Elle fait vivre les ministères, et mourir aussi, et elle tient dans ses mains le sort des députés et des électeurs.

Il y a bien sans doute les électeurs, mais il y a surtout la Loge. Les ministères, les députés respectent ses ordres et ses avis. Elle considère ainsi ou abrège les situations électorales. Tandis que le député et le sénateur s'agitent à Paris, elle siège en permanence à l'arrondissement ou au département, dispense les faveurs, redresse les hésitations et décourage les mauvaises volontés.

Elle en dispose que d'une minorité, mais unie, disciplinée, audacieuse, tandis que les électeurs indépendants combattent en ordre dispersé. Elle fait « bloc », et c'est à son image et à son inspiration que le « bloc » parlementaire subsiste et fait figure contre toute vraisemblance et toute raison d'être.

Voilà le député de Panurge marche-t-il avec elle au doigt et à l'œil, votant avec les socialistes tout en redoutant le socialisme. C'est sa logique. À cet homme ! Il est contre les congrégations, mais il est à la dévotion d'une congrégation laïque qu'il déteste mais aussi qu'il redoute.

Il se sent ainsi une certaine de galanterie à la Chambre, irrévérencieux d'ordinaire, mais qui marche en mot d'ordre maçonnique comme des ours et des aveugles et avec une résistante raide comme le har de fer. Ce sont les meilleurs soutiens de ministères. En petits conseils, à la barbe, dans les coins, ils se rattrapent quand le patron a le dos tourné, mais à la façon de domestiques « bignants » à la maître à l'œil.

LA ROUYRAYE.

Notre Chère Administration

Savez-vous qu'en termes de la loi de 13 brumaire VII, article 17, c'est le Bureau administratif des Postes pour obtenir un mandat de paiement, soit sur les mandats-poste émis en payés, soit sur les lettres chargées en objets recommandés, doit être établi sur papier timbré de 50 centimes ?

Savez-vous que la demande doit, en outre, contenir l'engagement de réverser à raison de 50 centimes l'heure le travail des agents chargés d'effectuer les recherches ?

« Les choses vont peut-être améliorer, mais il en est cependant ainsi. C'est la direction des Postes qui vient de le faire savoir à un informé contribuable qui prétendait avoir des nouvelles d'un mandat de 500 francs.

Le coup de papier timbré n'est pas mal. Mais que dire de la rétribution, à raison de 50 centimes l'heure, à des agents déjà payés sur le budget ?

On en a vraiment de bons, dans notre administration.

Actualités Politiques

A l'ombre de l'Association

Puis les Humbert approchent et plus les partis s'en éloignent, s'efforçant au contraire, de les laisser pour compte un parti égoïste. C'est à qui ne les cure pas compte, et M. Lépine, voulant à la limite le petit caduc de tous les partis à travers une vaste salle, est peut-être le seul représentant de l'Association de la Grande-Bretagne et des États-Unis qui se soient rencontrés.

La Prime aux Déserteurs

On ne non, les inscrits maritimes qui ont abandonné leur bateau sont des déserteurs ! Oui. La loi est formelle.

Le gouvernement n'a pas pu mieux s'adresser parti par les déserteurs contre les Compagnies maritimes. Il leur a offert un bon moment de leur faire payer les frais occasionnés par l'emploi de « pilotes », substitués

de leur engager la responsabilité pour les voyages postaux réguliers. Cependant, il est sûr que ce dernier point et les Compagnies maritimes sont plus que jamais les éternels considérés en état de déserteurs.

Pour constater son attitude en faveur des grévistes, M. Paillet vient d'envoyer 2.000 fr. pour être distribués, à titre de secours, aux familles des inscrits maritimes les plus nécessiteux, c'est-à-dire qui ont le plus souffert de la grève.

Voilà qui dépense vraiment la mesure. Le ministre de la marine en a contenu qui de lui-même impuiss les déserteurs, si son courage, les familles et leur danger sans cesse !

Il ne peut s'agir de l'indemnité et certaines indemnités qui sont parties tout à regretter les dévouements et les sacrifices que par le chômage forcé ou voulu et qui nous incite à rechercher les moyens d'y parer le plus vite et le mieux possible.

Mais, ici, la question est plus simple. Il s'agit de grévistes d'une époque particulière, il s'agit de travailleurs que la loi a commis à des tâches spéciales en leur attribuant par compensation des avantages spéciaux, et cela pour les besoins de la guerre, pour le salut de la marine marchande toute entière, dont l'existence même est en jeu dans ce moment.

Qu'en l'on s'efforce d'effacer et d'oublier le passé, et ; mais en moins qu'en un compromission pas d'être. Qu'on cesse de parler la responsabilité de la déserteurs dans le dernier degré et qu'on atténue la répression que la loi a prévue, sous l'inspiration de ceux qui ont voulu en faire une condition que les entrepreneurs plus.

Dans tous les cas, le ministre de la marine est le dernier qui puisse intervenir en faveur des déserteurs.

Il est la Loi, lui ; il défend le principe consacré de la discipline ; il est, de plus, le représentant des grands intérêts nationaux qui devraient primer tout autre intérêt. Il ne faut pas d'une satisfaction de citoyen. Et que voit-on ? Le ministre de la marine courtois les intérêts nationaux à la petite solidarité politique qui le lie au sénateur de Marseille.

M. Paillet a commis bien des fautes depuis qu'il est en pouvoir, il n'a rien fait de plus grave, de plus incorrect et de plus dangereux.

Les inscrits maritimes, disent les députés, ne sont inscrits maritimes de chez M. le préfet des Bouches-du-Rhône, qui pour a fait part, hier, des sentiments de M. Paillet à leur égard. Quant aux 2.000 francs, les grévistes, parait-il, n'ont pas pu en avoir.

La fait est que c'est lamentable. L'élève leur est venu peut-être d'une confusion qu'aurait pu faire M. le préfet... Voyons, on n'aurait pas plutôt le ministre de la marine italien qui aurait envoyé cette prime, à titre d'encouragement ?

Lucien LATAPÈRE.

Courrier Parlementaire

Le gouvernement s'est réuni mardi matin en Conseil des ministres à l'Élysée.

Nous en retranscrivons de la note communiquée à l'usage que les députés des diverses parties de la République ont été invités à se rendre à Paris pour certains journaux ministériels.

Des instructions ont été envoyées à tous les procureurs généraux à l'effet de faire savoir les journaux représentant des diverses fractions électorales dans les départements aux diverses directions.

Un projet de loi portant modification à la loi de 1896 sur le régime des retraits. Ce projet transforme en simple convention la première instruction à la loi et tendra plus tard la répression, les tribunaux judiciaires instamment à appliquer la loi, en cas de premier délit, à comble de l'œuvre des services de nos institutions.

Les honoraires de liasses et les libéraux vont être avisés qu'ils ne doivent plus appeler les journaux sur le premier page desquels figurent des décrets obscurs.

Le gouvernement a le droit d'écrire par décret, pendant les vacances, et pour certains cas exceptionnellement d'urgence, des ordres qui doivent être exécutés comme à la rétribution de l'œuvre présente tant d'élégance la manière des hommes à voir, à leur esprit, en outre de leur jour, de leur manière exceptionnelle.

Le conseil des ministres, en séance, en présence de tous les membres des bureaux en séance de 2.000.000 fr. pour le développement et les travaux sur les contributions directes et les autres impôts. Le conseil, le journal officiel, notamment, a été pour servir les registres de l'œuvre d'un second décret sur l'œuvre d'œuvre, le ministre des Travaux publics, qui a été nommé ministre de 792.000 fr. au titre de l'œuvre de l'œuvre de la loi de 1901.

On dit que le conseil de 2.000.000 fr. pour le développement et les travaux sur les contributions directes et les autres impôts. Le conseil, le journal officiel, notamment, a été pour servir les registres de l'œuvre d'un second décret sur l'œuvre d'œuvre, le ministre des Travaux publics, qui a été nommé ministre de 792.000 fr. au titre de l'œuvre de l'œuvre de la loi de 1901.

La Prime aux Déserteurs

On ne non, les inscrits maritimes qui ont abandonné leur bateau sont des déserteurs ! Oui. La loi est formelle.

Le gouvernement n'a pas pu mieux s'adresser parti par les déserteurs contre les Compagnies maritimes. Il leur a offert un bon moment de leur faire payer les frais occasionnés par l'emploi de « pilotes », substitués